



Lettre d'information N°49 - 29 janvier 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Restructuration et reconversion du vignoble : Une décision de FranceAgriMer n° INTV-GPASV-2026-02 du 28 janvier 2026 définit les conditions d'attribution de l'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble en application du Plan stratégique national, pour la campagne 2025-2026. Quelles sont les dates à retenir ?

Dans le reste de l'actualité

Reconnaissance de catastrophe naturelle : Un arrêté du 19 janvier 2026 paru au Journal officiel du 24 janvier 2026 porte constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs communes.

PLF 2026 : Le projet de loi de finances pour 2026 a été adopté en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale après l'engagement de la responsabilité du Gouvernement sur le texte et le rejet des motions de censure. Zoom sur plusieurs mesures agricoles.

Investissements dans le secteur agricole : La seconde phase de déploiement de l'Initiative nationale pour l'agriculture française (INAF) est désormais opérationnelle. Officialisée en mai dernier par la signature d'une convention entre Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, et Ambroise Fayolle, vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI), cette nouvelle étape marque une montée en puissance du dispositif.

DNC : A compter du 27 janvier, une partie de la sixième zone réglementée (ZR6) mise en place face à la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) a été levée dans le Sud-Ouest. Plus de 500 communes situées dans le Gers, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées sortiront ainsi du régime de contraintes sanitaires. L'embellie de la situation a aussi des conséquences positives sur les exportations.

Nouvelle vague de simplification de la PAC : La Commission européenne poursuit son engagement en faveur de la simplification de la Politique agricole commune (PAC). Les changements adoptés visent à réduire la bureaucratie et la charge réglementaire jugée inutile, tant pour les agriculteurs que pour les administrations nationales.

Accord de libre-échange UE-Inde : L'Union européenne et l'Inde sont en passe de conclure un accord de libre-échange. Dans un contexte géopolitique et économique tendu, cet accord vise à renforcer les échanges entre la deuxième et la quatrième économies mondiales.